

Scénario des émissions de l'Ontario au 25 mars 2022

L'Ontario a déjà réalisé une réduction plus importante des émissions de gaz à effet de serre que tout autre territoire ou province du Canada. La province demeure déterminée à atteindre l'objectif de réduction des émissions d'ici 2030 et est convaincue du plan ainsi que de la voie à adopter pour y parvenir, encouragée par les investissements importants récemment faits dans les secteurs de l'automobile, de l'acier et de l'électrification industrielle.

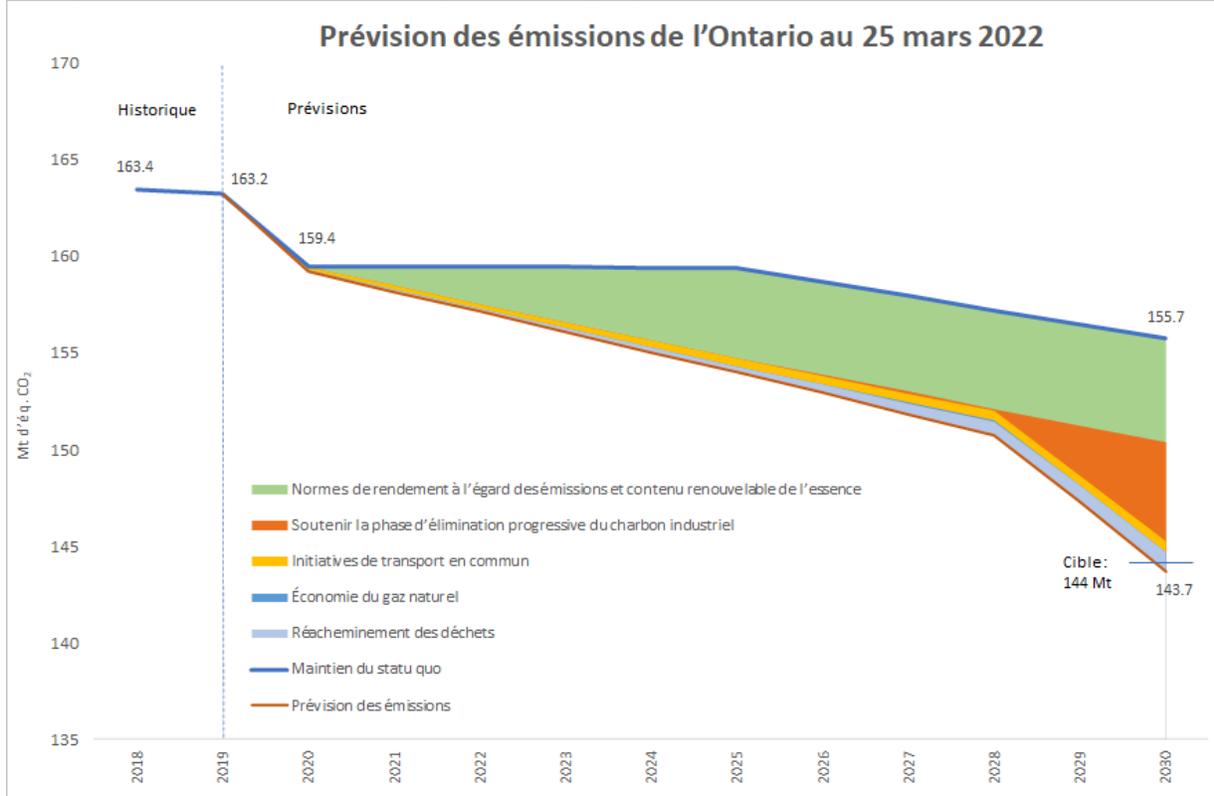
Comme le montre le graphique ci-dessous, le plan de l'Ontario fonctionne et la province est en voie d'atteindre son objectif d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. La réduction des émissions de l'Ontario depuis 2005 dépasse celle de tout autre territoire ou province au Canada, en termes absolus.

Cette réduction a été effectuée tout en veillant à ce que notre approche demeure souple en fonction des occasions, des besoins et des circonstances auxquels font face les créateurs d'emploi et qu'elle ne nuise pas à la croissance économique de l'Ontario.

Le graphique ci-dessous présente les données sur les émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario depuis 2018 ainsi qu'une prévision des émissions provinciales jusqu'en 2030. On estime que les émissions seront de 143,7 Mt d'éq. CO₂ en 2030, ce qui indique que l'Ontario **est en voie** d'atteindre son objectif d'émissions de gaz à effet de serre de 144,0 Mt d'éq. CO₂ en 2030 ou de 30 % inférieures aux niveaux de 2005 selon le Rapport d'inventaire national de 2021.

Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a élaboré les prévisions en appliquant le modèle d'économie d'énergie gTech, créé par Navius, la réputée et largement utilisée entreprise tierce. Les résultats démontrent la trajectoire claire de l'Ontario vers l'atteinte de son objectif de réduction des émissions d'ici 2030. Le modèle perfectionné a été utilisé pour intégrer des mesures qui sont soit mises en œuvre, soit en cours. Dans la mesure du possible, les politiques intégrées aux émissions de maintien du statu quo et aux émissions du scénario de politique ont été modélisées de manière intégrée (c.-à-d. en tenant compte des réductions de diverses politiques qui se chevauchent).

Le graphique présente les données sur les émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario depuis 2018 ainsi qu'une prévision des émissions provinciales jusqu'en 2030



Les **prévisions de maintien du statu quo** prévoient des émissions si aucune politique n'est mise en œuvre au-delà de celles qui sont déjà certaines :

- Les prévisions de maintien du statu quo comprennent des politiques législatives et annoncées par le gouvernement fédéral.
- Les prévisions de maintien du statu quo sont établies selon le Rapport d'inventaire national de 2021, les perspectives de planification annuelle de 2022 de la SIERE et les projections macroéconomiques de 2021 du ministère des Finances.

Les **prévisions fondées sur le scénario de politique** estiment les émissions en tenant compte du scénario de politique des prévisions de maintien du statu quo et des politiques suivantes qui réduisent les émissions en Ontario :

- L'Ontario adopte une approche progressive pour augmenter le pourcentage de contenu renouvelable de l'essence à 11 % d'ici 2025, à 13 % en 2028 et à 15 % d'ici 2030. De plus, les exigences de rendement des émissions de GES augmenteront de 45 % à 50 % en 2030. Cette pratique est employée en permettant des exclusions relatives à l'essence et au carburant de qualité moyenne ou supérieure utilisés pour les bateaux, les avions, les classiques et les véhicules hors route, comme les véhicules tout-terrain (VTT) et les motoneiges, en raison de circonstances uniques.
- Afin de soutenir l'élimination progressive de l'utilisation industrielle du charbon, l'Ontario a pris des mesures visant à fournir de l'électricité propre, fiable et abordable et à obtenir un important investissement d'Algoma Steel pour effectuer une transition du charbon à de tout nouveaux fours électriques à arc à faible émission à Sault Ste. Marie. De plus, l'Ontario a réalisé un important investissement dans l'aciérie ArcelorMittal Dofasco à Hamilton pour remplacer les fours alimentés

au charbon par la nouvelle technologie de four électrique à arc à faible émission et ainsi obtenir une réduction directe des émissions. Ces investissements aideront à assurer des emplois bien rémunérés et à renforcer la position du secteur automobile de l'Ontario pour les générations à venir tout en réduisant les émissions. En outre, l'Ontario a simplifié le processus d'approbation des installations à forte consommation d'énergie, comme les cimenteries, pour remplacer le charbon et le coke de pétrole par des carburants dérivés de matériaux qui seraient autrement éliminés dans les sites d'enfouissement. (Remarque : Le chevauchement entre ces réductions et les normes de rendement à l'égard des émissions a été pris en compte dans les estimations).

- Les investissements provinciaux historiques de l'ensemble de l'Ontario dans les initiatives de transport en commun continuent de progresser à une vitesse record, à diverses phases de développement, notamment :
 - la ligne Ontario;
 - le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le Nord;
 - l'Expansion de GO;
 - le prolongement de la ligne transurbaine Eglinton Crosstown vers l'Ouest;
 - la ligne transurbaine de TLR Eglinton Crosstown;
 - le prolongement de la ligne de métro vers Scarborough;
 - l'expansion du Service d'autobus rapides vivaNext de la région de York;
 - la ligne de TLR Hurontario;
 - la ligne de TLR Finch West.
- L'Ontario continue de soutenir l'économie du gaz naturel (gestion axée sur la demande [GAD]). Puisque la décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario sur le plan de GAD 2023-2027 proposé par Enbridge est en attente, le MEPP a utilisé un scénario illustratif réaliste qui suppose une augmentation réelle de 10 % du financement en 2030 (1,2 % réel/année en 2023-2030).
- Les normes de rendement à l'égard des émissions : poursuivre le Programme NRE jusqu'en 2030 en adoptant une approche conforme aux exigences de référence fédérales d'août 2021.
- L'Ontario a commencé à mener des consultations auprès de propriétaires de sites d'enfouissement, d'intervenants et du public sur des approches visant à réduire les émissions provenant des sites d'enfouissement grâce à une collecte améliorée du méthane et à une augmentation du réacheminement des déchets alimentaires et organiques des sites d'enfouissement. Ce scénario de politique illustratif suppose une élimination progressive d'ici 2030 de l'acheminement des déchets alimentaires vers les sites d'enfouissement et une augmentation du taux de réacheminement des déchets organiques en Ontario d'environ 42 % à 75 % au moment de la mise en œuvre.

Mises en garde :

- Il est important de noter que notre modèle présente un aperçu ponctuel. Il continuera d'évoluer et d'être mis à jour au fur et à mesure que progresse l'élaboration des politiques.
- Veuillez noter que les modifications apportées à la méthode de calcul du chevauchement entre les émissions conformes aux normes de rendement à l'égard des émissions et les réductions de l'utilisation du charbon dans le secteur du fer et de l'acier auront probablement une incidence sur les estimations. Les estimations concernant les émissions peuvent également changer si les réductions de charbon sont exécutées d'une manière intégrée au modèle.
- Les estimations actuelles en matière de GAD ne tiennent pas compte de l'interaction avec l'augmentation de la tarification du carbone au-delà de 50 \$/t d'éq. CO₂, du financement fédéral et du chevauchement avec d'autres politiques.